

# L'INTERVIEW

## «NGT agricoles, un assouplissement des règles sous haute tension »

Catherine Regnault Roger

**Le 4 décembre 2025, la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil européen réunis en trilogue trouvaient un accord pour réglementer les nouvelles techniques génomiques (NGT – New genomic techniques). Professeure émérite des universités, Catherine Regnault-Roger qui a été membre du Comité scientifique du Haut Conseil des biotechnologies (2009-2021) suit avec attention le parcours de ce règlement et nous l'explique.**

**L'accord obtenu en décembre est-il décisif ?**

C'est un accord informel qui a été obtenu. Approuvé par le Conseil européen le 19 décembre, il doit encore l'être par le Parlement en deuxième lecture... Étape, espérons-le finale de ce marathon réglementaire qui doit permettre à certaines plantes génétiquement éditées (modifiées par de nouvelles techniques génétiques, les NGT) d'échapper à la lourde réglementation OGM.

Le 28 janvier 2026, la commission parlementaire de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) a validé l'accord provisoire, avant un vote décisif en séance plénière du Parlement prévu en mars 2026. S'il est voté, il entrera en vigueur vingt jours après sa publication au *Journal officiel* de l'Union européenne, et s'appliquera dans un délai de deux ans plus tard.

**Le débat reste-t-il toujours vif entre ceux qui pensent que les NGT sont des outils formidables et ceux qui les rejettent ?**

Oui tout à fait. Cette procédure de révision réglementaire européenne s'est révélée pleine d'embûches. Par exemple, lors de l'enquête publique de 2021, des anomalies suspectes ont été constatées qui ont été heureusement rectifiées. Après l'examen d'une pluie d'amendements (autour de 1 200), le vote en première lecture de la proposition de la CE par la Commission parlementaire ENVI le 24 janvier 2024 avait exprimé 47 voix pour, 31 voix contre et quatre abstentions. Ce vote en faveur de l'allègement réglementaire a conduit à l'exa-



Julien Regnault

men parlementaire qui s'est soldé par un vote favorable avec 307 voix pour, 263 voix contre et 41 abstentions. Seulement trois voix d'écart !

Dans ces conditions, il faut rester prudent pour le résultat du vote en deuxième lecture. Plusieurs ONG nationales et européennes de la mouvance environnementaliste-écologie politique, comme l'ONG Pollinis, et des eurodéputés restent très mobilisées et appellent au rejet du texte.

**Où en est la recherche et la sélection à travers le monde ?**

Selon le site d'information scientifique américain Genetic Literacy Project, il existe actuellement une dizaine de plantes génétiquement éditées (modifiées par NGT) dont la commercialisation a été approuvée par les autorités réglementaires de cinq pays (États-Unis, Japon, Canada, Chine, Philippines) :

des pommes, champignons, laitues, pommes de terre, bananes qui ne brunissent pas, un maïs à haute teneur en amidon, une tomate alicament contre l'hypertension, un soja à haute teneur en acide oléique, un blé résistant au mildiou. Des recherches sur l'amélioration variétale par NGT ont été lancées dans plus de 35 pays et des essais en champ sont en cours dans plus de quinze de pays.

Au niveau européen, des travaux de recherche sont conduits par plusieurs laboratoires, notamment universitaires, sur des tomates, du brocoli, du riz pour les rendre résistants à plusieurs maladies bactériennes et sur du blé pour obtenir un blé sans gluten. Une fois adopté, le texte législatif européen sera une boussole pour indiquer si le produit issu de NGT devra être soumis à un processus d'homologation long (de type OGM) ou allégé. Il donnera un cadre réglementaire qui sécurisera les étapes de création jusqu'à la commercialisation. Il va donc encourager la recherche européenne à apporter des solutions spécifiques à l'agriculture des pays de l'Union et conforter ainsi une souveraineté alimentaire indispensable.

Propos recueillis par Hélène Quenin